



HAL
open science

Une approche renouvelée des archives des couvents féminins par l'histoire urbaine, judiciaire et du genre

Aude Loriaud

► To cite this version:

Aude Loriaud. Une approche renouvelée des archives des couvents féminins par l'histoire urbaine, judiciaire et du genre. Bruno Béthouart; Michel Fourcade; Pierre-Yves Kirschleger. Faire de l'histoire religieuse (Bilan et perspectives: 1960-2018): XXVIIe Université d'été du Carrefour d'Histoire Religieuse, Montpellier-Vignogoul, 13-16 juillet 2018, 18, Les Cahiers du Littoral, pp.59-74, 2019, Les Cahiers du littoral 2 / Université du Littoral-Côte d'Opale, 978-2-916-89530-7. hal-03982075

HAL Id: hal-03982075

<https://hal.science/hal-03982075>

Submitted on 10 Feb 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

Aude Loriaud, « Les couvents féminins de l'époque moderne à la lumière de l'histoire urbaine, judiciaire et du genre » dans BÉTHOUART Bruno, FOURCADE, Michel, KIRSCHLEGER (dir.), *Faire de l'histoire religieuse : bilan et perspectives (1960-2018)*, actes de la XXVII^e Université d'été du Carrefour d'histoire religieuse (Montpellier-Vignogoul, 13-16 juillet 2018), Université du Littoral Côte d'Opale, *Les Cahiers du Littoral* – 2 N°18, 2019, p. 59-74.

Les couvents féminins de l'époque moderne à la lumière de l'histoire urbaine, judiciaire et du genre

Depuis le XIX^e siècle, les archives des ordres religieux ont constitué la matière de nombreuses monographies, plus ou moins étoffées, et portant plus souvent sur les communautés masculines que les couvents féminins. Les chroniques, les lettres circulaires, les biographies, les correspondances ont permis de raconter la fondation de ces établissements, les difficultés des premiers temps, de décrire le courage de quelques figures remarquables, souvent dans une perspective apologétique. L'histoire des communautés régulières s'est longtemps écrite de l'intérieur, par des moines ou des moniales, et les clercs érudits¹. À partir des années 1960, l'étude du monachisme s'est « laïcisée » : elle a été revue, corrigée et poursuivie par des chercheurs pouvant apporter un regard plus distancié et de nouvelles problématiques. Les registres de vêtements et de professions, les examens de vocation, les contrats d'aumônes dotales ont servi de matière à l'histoire sérielle de la fin des années 1970 jusqu'à nos jours. Plusieurs travaux de sociologie monastique ont dévoilé le recrutement des maisons religieuses, l'âge d'entrée en religion, l'origine sociale et géographique des profès, à l'échelle d'un ordre, d'une ville, d'une région ou d'un pays². De même, dans le courant de l'histoire économique, l'analyse des déclarations de revenus a éclairé la compréhension du fonctionnement des couvents : leurs ressources, les périodes de prospérité ou de difficultés financières. Plus récemment, l'histoire culturelle a inspiré de nombreux sujets, comme l'étude des courants de dévotion, des bibliothèques monastiques, des écrits des religieux et notamment de l'hagiographie³. Ces travaux sur le savoir au sein des monastères, leur rôle dans la diffusion des idées, participent d'un questionnement plus large sur les rapports entre le monachisme et l'esprit des Lumières, qui a conduit à s'interroger également sur les vocations religieuses – à la fois libres et contraintes –, sur l'attrait ou la désertion des couvents au cours du XVIII^e siècle. Quelques

¹ Pour une rétrospective des recherches sur les monastères depuis le XIX^e siècle, notamment des études bénédictines, se référer à : Daniel-Odon Hurel, « L'historiographie du monachisme de l'époque moderne, en France et en Belgique, au XX^e siècle », *Revue d'histoire de l'Église de France*, tome 86, n°217, 2000, p. 589-606.

² Il serait vain de tous les citer. Rappelons seulement les précurseurs : Dominique Julia et Lin Donnat, « Le recrutement d'une congrégation monastique à l'époque moderne : les bénédictins de Saint-Maur. Esquisse d'histoire quantitative », *Saint-Thierry. Une abbaye du VI^e au XX^e siècle, Actes du colloque international d'histoire monastique, Reims-Saint-Thierry*, 11-14 octobre 1976, Saint-Thierry, 1979, p. 565-594 ; Dominique Dinet, *Vocation et fidélité. Le recrutement des réguliers dans les diocèses d'Auxerre, Langres et Dijon (XVII^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Economica, 1988. Parmi les parutions plus récentes, retenons les études de grande envergure telles que : Marie-Claude Dinet-Lecomte, *Les Sœurs hospitalières en France aux XVII^e et XVIII^e siècles. La Charité en action*, Paris, Honoré Champion, 2005 ; Matthieu Brejon de Lavergnée, *Histoire des Filles de la Charité (XVII^e-XVIII^e siècle). La rue pour cloître*, Paris, Fayard, 2011.

³ Bernard Dompnier et Marie-Hélène Froeschlé-Chopard (éd.), *Les Religieux et leurs livres à l'époque moderne*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise-Pascal, 2000. Marie-Hélène Froeschlé-Chopard, *Regards sur les bibliothèques religieuses d'Ancien Régime*, Paris, Honoré Champion, 2014. Fabienne Henryot, *Livres et lecteurs dans les couvents mendiants. Lorraine, XVI^e-XVIII^e siècle*, Genève, Droz, 2013. Éric Suire, *La Sainteté française de la Réforme catholique (XVI^e-XVIII^e siècles) d'après les textes hagiographiques et les procès de canonisation*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 2001. Id., *Sainteté et Lumières. Hagiographie, spiritualité et propagande religieuse dans la France du XVIII^e siècle*, Paris, Honoré Champion, 2011.

recherches de grande ampleur ont réussi à proposer une vision pluridimensionnelle intégrant ces différents axes⁴. L'histoire matérielle a ouvert quelques fenêtres sur la vie quotidienne, le mobilier, la consommation alimentaire, et même l'hygiène au sein des monastères⁵. Ces champs d'investigations demeurent d'actualité et sont loin d'être épuisés, mais ils sont peu à peu complétés par de nouvelles problématiques qui renouvellent encore l'approche des couvents de l'époque moderne. Comment les courants de l'histoire urbaine, judiciaire et du genre peuvent-ils enrichir la compréhension des communautés religieuses dans leurs interactions avec leur environnement social ? Cette contribution vise à présenter ces perspectives de recherche à partir d'investigations ciblées sur les couvents féminins de Bordeaux et de Rouen aux XVII^e et XVIII^e siècles, lesquels constituent le terrain d'étude de ma thèse⁶.

Changer d'échelle : l'apport de l'histoire urbaine

Lorsque l'on souhaite reconsidérer un objet d'étude, changer d'échelle apparaît souvent comme une méthode fructueuse. Ainsi, l'histoire sociale des entrées en religion s'est muée en histoire des communautés religieuses au sein d'une société considérée dans toutes ses dimensions, autrement dit de leurs interactions avec leur environnement extérieur. Plusieurs études ont démontré l'intégration des communautés régulières dans les villes, en particulier dans un réseau social et dans une économie locale. Il en va de même pour l'histoire urbaine appliquée aux communautés religieuses. Ce renouvellement historiographique a d'abord été porté par les médiévistes qui ont réfléchi à la fabrique urbaine, et à la part que les moines ont pu prendre dans l'aménagement urbain⁷.

Les couvents dans l'aménagement urbain

La Réforme catholique correspondit à une intense période de fondations religieuses. Ces nouveaux établissements s'implantèrent essentiellement sur la ceinture intérieure des cités fortifiées, ainsi que dans les faubourgs, contribuant alors à l'urbanisation des zones restées en marge. En ville, la construction d'un établissement monastique redessinaït complètement le parcellaire d'un îlot urbain et même de la voirie. En effet, les enclos conventuels résultaient le

⁴ Dominique Dinot, *Religion et société : les Réguliers et la vie régionale dans les diocèses d'Auxerre, Langres et Dijon (fin XVI^e-fin XVIII^e siècles)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999. Bernard Dompnier (éd.), *Vocations d'Ancien Régime : les gens d'Église en Auvergne aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Clermont-Ferrand, Société des amis de Clermont-Ferrand, 1999. Gilles Sinicropi, *D'oraison et d'action. Les Carmes déchaux en France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2013.

⁵ Éric Suire, « L'univers matériel des gens d'Église en Bordelais à la fin de l'Ancien Régime », dans *Contributions à une histoire du catholicisme. Papauté, Aquitaine, France et Outre-Mer. Mélanges offerts à Marc Agostino*, Nicolas Champ, Claire Laux, Jean-Pierre Moisset (éd.), Paris, Karthala, 2013, p. 131-146. Fabienne Henryot, *À la table des moines. Ascèse et gourmandise de la Renaissance à la Révolution*, Paris, Vuibert, 2015. Gwenaël Murphy, « Hygiène et soins du corps dans les couvents de femmes du Poitou au XVIII^e siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, n°110-3, 2003, p. 77-86.

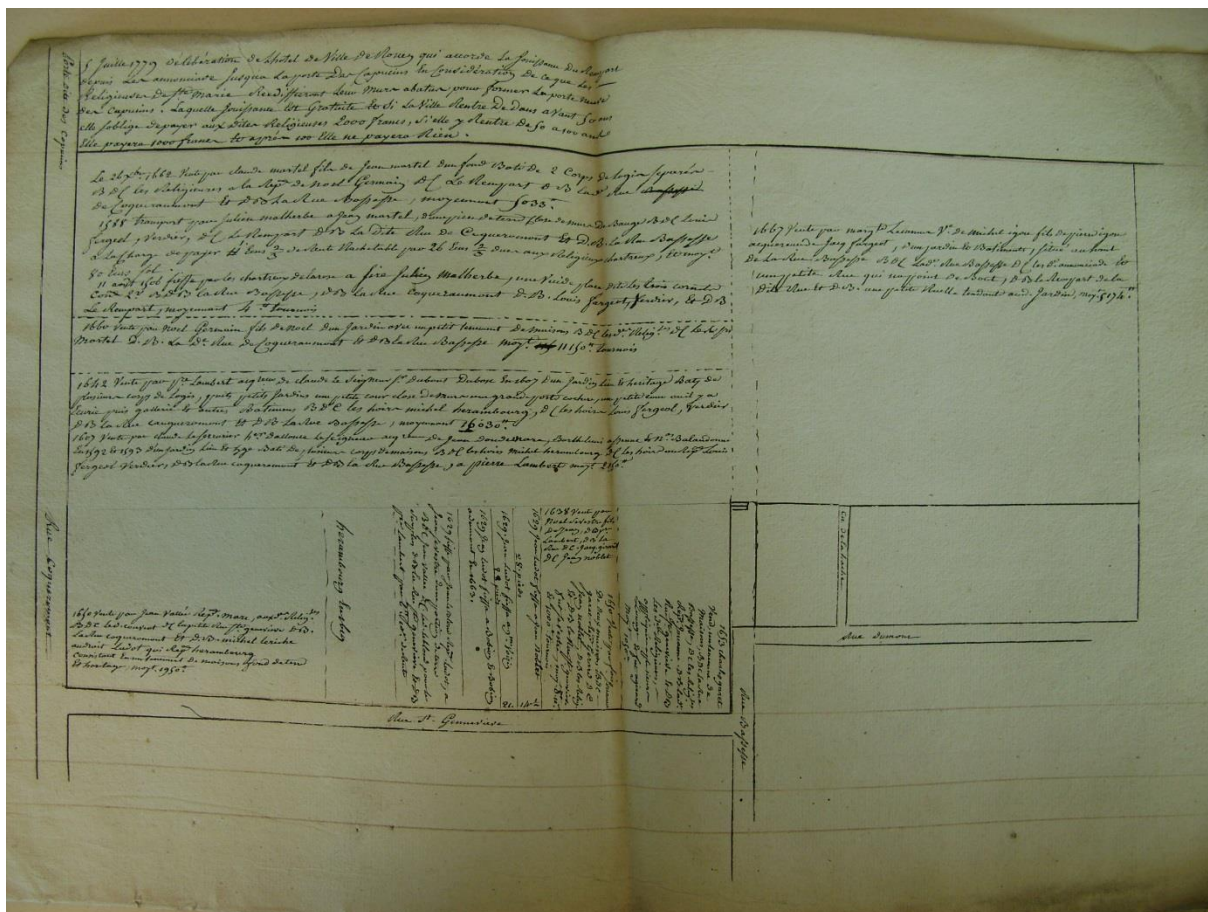
⁶ Aude Loriaud, *Les clefs du cloître. Les communautés de femmes à Bordeaux et à Rouen aux XVII^e et XVIII^e siècles*, thèse de doctorat d'Histoire sous la direction d'Éric Suire à l'Université Bordeaux Montaigne, en préparation depuis 2016.

⁷ Jacques Le Goff, « Ordres mendiants et urbanisation dans la France médiévale. État de l'enquête du centre de recherches historiques », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 25^e année, n°4, juillet-août 1970, N° spécial *Histoire et urbanisation*, p. 924-946 ; Id., « Apostolat mendiant et fait urbain dans la France médiévale », *Annales E.S.C.*, 1968, p. 335-352. Cécile Caby, *De l'érémisme rural au monachisme urbain. Les Camaldules en Italie à la fin du Moyen Âge*, Rome, École française de Rome, 1999. Panayota Volti, *Les couvents des ordres mendiants et leur environnement à la fin du Moyen Âge. Le nord de la France et les anciens Pays-Bas méridionaux*, Paris, CNRS, 2003, p. 193-203. Nicole Bériou, Cécile Caby (éd.), *Moines et religieux dans la ville (XII^e-XV^e siècle)*, Toulouse, Privat (« Cahiers de Fanjeaux », 44), 2009.

plus souvent d'une agrégation de bâtiments et de terrains disparates et contigus, voire de ruelles ou d'impasses, les uns et les autres acquis progressivement. Pour restituer cette évolution, il faut s'appuyer sur les titres de fondation, les actes d'achat, les déclarations du temporel des communautés religieuses et, lorsqu'ils existent, des plans qui indiquent les anciennes parcelles ayant été intégrées dans l'enclos conventuel. À Rouen, la mère de Prechonet, supérieure du monastère de la Visitation, présida à la création d'un second couvent de l'ordre dans la même ville. Le 6 juin 1642, huit sœurs professes du premier monastère s'établirent dans leur nouveau lieu de vie et désignèrent comme supérieure la sœur Françoise Marie Helie⁸. Au début, elles s'installèrent dans un ensemble de « plusieurs corps de logis » entourés par de « petits jardins, une petite cour close de murs, une grande porte cochère, une petite cour où il y a[vait] une écurie puis galerie et autres bâtiments ». Puis, autour de cette première parcelle acquise en 1642, d'autres terrains furent regroupés progressivement, jusqu'en 1667, pour étendre les limites de l'enclos conventuel de la rue Coqueréaumont à la rue Bassesse et de la rue Sainte-Genève aux remparts de la ville⁹. Les bâtiments existants furent détruits et remplacés par un vaste couvent d'un seul tenant dans les années 1670. À l'issue de ce processus d'appropriation de plusieurs terrains voire de tout un îlot urbain, soit la communauté se contentait de cet ensemble après quelques réaménagements et agrandissements, soit une vaste opération de destruction puis de reconstruction était menée, comme dans l'exemple évoqué. La création d'un couvent induisait non seulement la destruction du parcellaire préexistant, mais aussi d'autres mutations de l'espace environnant comme la réalisation d'un parvis ou d'une place permettant de mieux contempler la nouvelle bâtisse, ou la construction de maisons de rapport. En faisant le choix de s'implanter dans les faubourgs, les couvents stimulaient l'urbanisation, dynamisaient les périphéries, en tant que polarités spirituelles mais aussi économiques.

⁸ Archives départementales de Seine-Maritime (désormais AD 76), 79H1, Second monastère de la Visitation de Rouen, Fondation : récit de l'entrée des premières religieuses dans le second couvent de la Visitation le 6 juin 1642, suivi de « l'ordonnance de la visite de Mr le vicaire général de Monseigneur de Rouen le 17 décembre 1642 », puis de « l'accord fait avec nos chères sœurs du 1^{er} monastère » et l'état des finances de la nouvelle communauté (plusieurs feuillets attachés).

⁹ AD 76, 79H14, Constitution de l'enclos du second couvent de la Visitation : deux plans avec indication des terrains achetés.



Plan de l'enclos conventuel du second couvent de la Visitation à Rouen, avec indication des terrains achetés (Archives départementales de Seine-Maritime, 79H14).

Les parcs immobiliers locatifs

Les communautés régulières géraient de vastes propriétés urbaines puisque, outre leur enclos conventuel, elles possédaient des biens locatifs. Elles doivent donc être regardées comme des acteurs du marché immobilier. En effet, la plupart des ordres et des congrégations – cela est moins vrai pour les instituts séculiers – développait une politique d'acquisition, le plus souvent dans l'espace proche du couvent mais pas systématiquement. Ils investissaient leur capital dans l'achat ou la construction de maisons de rapport et d'échoppes (c'est-à-dire de locaux commerciaux), et de manière exceptionnelle dans des moyens de production. Par exemple, les bénédictins de Sainte-Croix possédaient au milieu du XVIII^e siècle trois raffineries près de la Garonne, louées aux sieurs Neyrac, Archangeau et Arquier¹⁰. L'analyse des biens locatifs des couvents repose sur l'exploitation des déclarations de biens et revenus, de quelques séries de baux et des inventaires dressés par les officiers révolutionnaires en 1790 et 1791, avant la fermeture des couvents. Ces sources invitent à se questionner sur la forte concentration des biens locatifs autour du couvent ou, plus rarement, sur leur dispersion. Par conséquent, le mode d'acquisition de ces immeubles – par achat, héritage ou adjudication – peut apporter des réponses à la forme de ces propriétés urbaines. Quelle était la qualité de ce patrimoine ? Était-il rentable ? Quel rôle jouaient les communautés religieuses sur le marché immobilier par le

¹⁰ Archives départementales de la Gironde (désormais AD 33), C 1276, Dénombrement des propriétaires et locataires des maisons et échoppes de la ville de Bordeaux (vers 1750-1752) : Régiment de Saint-Michel.

moyen de la négociation des baux ? Certaines rues et certains quartiers ayant subi une véritable colonisation conventuelle, on peut se demander si elles participaient à l'hétérogénéité sociale du quartier, ou au contraire à son homogénéité économique ? Privilégiaient-elles les personnes solvables ou, au contraire, n'effectuaient-elles aucun choix ? Les changements observables dans la forme des contrats passés avec les locataires – des accords verbaux ou sous-seing privé aux baux notariés, des baux à terme aux baux à vie et autres emphytéoses – renseignent sur les stratégies pour faciliter la gestion d'un parc locatif. La connaissance précise des locataires qui se succédèrent dans les complexes immobiliers possédés par des religieux pourrait même permettre, lorsque les sources sont très complètes, de recréer l'histoire économique et sociale d'un quartier¹¹.

Emprise foncière et domination symbolique

Ces propriétés urbaines, comprenant l'enclos conventuel et le parc immobilier locatif, soulèvent la question de l'emprise foncière de l'Église dans l'espace urbain. Cependant, si l'on veut estimer leur superficie d'occupation au sol, les mesures faites avec un système d'information géographique sont tributaires du tracé préalable de l'historien qui tente de retrouver, sur une vue satellite, les limites dessinées sur les plans anciens. Or, la discordance des échelles et des projections cartographiques entre les différentes sources, mais aussi avec les images satellite, peut nuire un peu à la fiabilité des résultats. Il faudrait procéder à un géoréférencement très détaillé, en s'appuyant sur des relevés archéologiques. En outre, les plans levés au XVIII^e siècle montrent des représentations incomplètes ou simplifiées des bâtiments conventuels, en particulier ceux des moniales. Assez souvent, les couvents de femmes sont réduits à leur église ou chapelle, omettant complètement leurs lieux de vie, ainsi que les cours et les jardins, tandis que la représentation des monastères d'hommes est généralement plus précise. Il revient donc à l'historien de tracer les périmètres probables des enclos conventuels, avec un logiciel de cartographie, en confrontant différents plans d'une même ville et les plans des couvents. Il est possible de calculer leur emprise foncière et d'y ajouter l'aire hypothétique totale des parcs locatifs, estimée à l'aide des contrats d'acquisition, des déclarations de biens et revenus et des inventaires de la Révolution¹². Les plans des bâtiments conventuels peuvent se révéler également riches d'enseignements. On peut y déceler les adaptations architecturales nécessaires aux communautés de vie active (ordres hospitaliers ou enseignants, congrégations) pour respecter la clôture tout en menant à bien leurs missions. D'autres études ont donné du sens aux choix architecturaux et artistiques pris lors de la construction et décoration des couvents¹³. Quelles formes prenait leur domination symbolique dans le paysage visuel et sonore ? La visibilité du religieux se définissait non seulement par les bâtiments de pierre, mais aussi par la présence de signes et de pratiques, marqueurs d'une appartenance. Comment les religieuses participaient-elles à ce marquage de l'espace, malgré la clôture, par leur rayonnement spirituel, le développement d'une dévotion particulière, l'ouverture de leur

¹¹ Preston Martin Perluss, *Les communautés régulières d'hommes de la rive gauche dans l'univers parisien au XVIII^e siècle*, thèse de doctorat d'Histoire moderne sous la direction de Jean-Pierre POUSSOU, Université Paris IV Sorbonne, 2003.

¹² La surface de tous les biens locatifs n'est pas connue mais, à partir d'une estimation théorique, il est possible de proposer un ordre de grandeur.

¹³ Laurent Lecomte, *Religieuses dans la ville. L'architecture des Visitandines (XVII^e-XVIII^e siècles)*, Éditions du Patrimoine, 2013. Julie Piront, *Empreintes de femmes sur les routes de l'Europe : étude architecturale des couvents d'Annonciades célestes fondés avant 1800*, thèse d'Histoire, art et archéologie sous la direction du professeur Philippe Bragard, Université catholique de Louvain, 2013. Chantal Aravaca, *Construire la cité céleste dans la cité terrestre à Nantes au XVII^e siècle : fondations de la réforme catholique et transformation de l'environnement urbain et artistique*, thèse de doctorat d'Histoire sous la direction d'Hélène Rousteau-Chambon et Guy Saupin, Université de Nantes, 2014.

chapelle à une confrérie ou pour une procession, ou encore la beauté artistique recherchée pour leur lieu de culte ? L'omniprésence du religieux dans l'espace urbain à l'époque moderne est d'ailleurs confirmée en négatif par sa remise en cause au cours du XVIII^e siècle et surtout pendant la période révolutionnaire¹⁴.

L'histoire urbaine des couvents féminins constitue donc un vaste terrain d'étude qui prend en compte des problématiques spatiales, socio-économiques mais tend aussi vers l'histoire des représentations : celles des acteurs de l'aménagement urbain et celles des populations habitant les espaces conventualisés.

Questionner les discours : l'analyse des sources judiciaires

Les sources judiciaires et parajudiciaires constituent une mine d'informations quasiment inexploitée. Elles sont d'un grand intérêt pour comprendre l'intégration des communautés régulières dans la société urbaine mais aussi analyser les représentations portées par les religieuses sur les laïcs et inversement.

En filigrane des discours : l'importance des réseaux

Quelles sont ces sources produites à l'occasion d'affaires judiciaires impliquant des religieuses ? Les archives des communautés régulières recèlent de liasses de procédures judiciaires, comportant des requêtes, des mémoires, plus rarement la copie des jugements, mais aussi quelques lettres échangées entre la supérieure et le procureur qui gérait les affaires extérieures du couvent, ainsi que les frais déboursés pour les procès. Pourtant, de nombreux conflits demeuraient à un stade infrajudiciaire et se résolvaient par un accommodement à l'amiable : quelques indices figurent dans les actes notariés de reconnaissance de dettes ou d'arrêtés de compte. D'autres traces de conflictualités apparaissent dans la correspondance de la supérieure avec l'intendant, des procès-verbaux rédigés par les autorités ecclésiastiques ou municipales ou bien sur ordre de l'intendant, ainsi que des pétitions rédigées sous la Révolution. Par conséquent, ces sources permettent d'abord de réfléchir sur les différents degrés de la justice à l'époque moderne, sur les mécanismes de résolution infrajudiciaire et sur le recours à la voie extraordinaire. L'infrajustice désigne la résolution d'un conflit, relevant de la justice civile ou pénale, par un règlement entre les parties et en présence d'un tiers, ayant force d'obligation morale et sociale, sous une forme publique ou semi-publique¹⁵. Par voies extraordinaires, on entend la sollicitation de la justice royale, par la demande d'une lettre de cachet, d'ordres émanant du roi ou de ses délégués tels les intendants, ou d'un arrêt du Conseil du roi. La grande majorité des procédures judiciaires dans lesquelles les religieuses furent impliquées concernait des recouvrements de dettes, des arriérés de rentes, de loyers ou de versements d'aumônes dotales. Le plus souvent, le sénéchal ou le baillage jugèrent ces affaires ; mais le parlement intervint aussi en cas d'appel. Cependant, elles ne furent pas seulement créancières mais aussi débitrices. Comment une communauté religieuse pouvait-elle surmonter l'obstacle de la clôture pour régler des affaires judiciaires ? La supérieure bénéficiait d'un statut différent des autres sœurs puisqu'elle s'entretenait, au parloir ou par courrier, avec différentes personnes capables

¹⁴ Gaël Rideau et Élise Boillet, « La visibilité du religieux dans l'espace urbain européen (XIV^e-XVIII^e siècles) », colloque dans le cadre du projet EUDIREM (Espaces Urbains, Dynamiques et Identités Religieuses dans l'Europe Moderne) porté par les universités de Tours et d'Orléans, avec la collaboration des universités de Florence et Lausanne (19-21 septembre 2018, Orléans), <https://eudirem.hypotheses.org/>

¹⁵ Benoît Garnot, « Justice, infrajustice, parajustice et extra justice dans la France d'Ancien Régime », *Crime, Histoire & Sociétés / Crime, History & Societies*, vol. 4, n°1, 2000, p. 103-120, définition de l'infrajustice p. 109.

d'effectuer ces démarches à l'extérieur du couvent. Il s'agissait prioritairement de leur notaire attitré, du procureur de la communauté, mais aussi de multiples relations pouvant intercéder en leur faveur. La supérieure fut parfois amenée à user de ses liens familiaux et de ses contacts avec d'autres maisons de l'ordre ou de la congrégation pour résoudre certaines affaires complexes. Quel était le réseau des abbesses ou des supérieures ? Ces réseaux étaient-ils efficaces dans la résolution des affaires judiciaires ? Ces questions paraissent d'autant plus pertinentes pour les villes où siégeait une cour de justice, à l'instar de Rouen et de Bordeaux où de nombreuses religieuses appartenaient à des familles de magistrats. Plus globalement, ces sources invitent à réfléchir sur les différents degrés de clôture au sein même d'une communauté en raison du rapport privilégié des supérieures avec le monde laïc.

Les représentations des religieuses

Quelles représentations les religieuses portaient-elles sur la société civile ? Et qu'en pensaient généralement les laïcs, en dehors des grands dévots ou des philosophes des Lumières ? L'étude des écrits produits au cours des procédures judiciaires met en évidence des critiques réciproques. Les religieuses dénoncèrent certaines duperies dans des affaires d'investissements immobiliers. Il arriva qu'elles fussent longuement en conflit pour des maisons dont l'acquisition leur était contestée parce qu'elles avaient été auparavant hypothéquées. Les visitandines de Bordeaux accusèrent en 1712 leur homme d'affaires d'avoir convenu avec le sieur Saubiolle un prix de vente très inférieur à la valeur réelle de la maison qu'il leur acheta. Peronne Leroux, la supérieure, fit appel au parlement de la sentence rendue par le sénéchal de Guyenne le 28 juillet 1712, qui relaxait Saubiolle et confirmait la validité de l'acte. Dans un *factum* du 14 décembre 1713, elle dénonça la manière dont l'agent abusa de leur confiance par de « fausses idées inspirées à des filles cloîtrées, et qui n'ont aucune sorte de connaissance des affaires du monde »¹⁶. Parmi les sommes qu'elles pouvaient être amenées à réclamer en justice, les aumônes dotales apparaissaient fréquemment, mais des legs se trouvèrent également en jeu lorsque des héritiers désapprouvaient la générosité – excessive selon eux – d'un parent à l'égard d'une communauté religieuse. Françoise Marsan, veuve du sieur Jacques Saintourens, remit en question la validité de la donation de deux mille livres faite par sa défunte sœur Marie Marsan, le 6 mars 1766, un an avant son décès, à la communauté des Orphelines de Saint-Joseph de Bordeaux, dans laquelle cette dernière avait passé vingt-neuf ans comme sœur de chœur¹⁷. Cette affaire, portée devant le sénéchal de Guyenne, dura onze ans. Dans la plupart de ces conflits, les religieuses s'affirmaient victimes de personnes avides de gain, trahissant leur confiance et profitant de leur naïveté ou de leur impossibilité de sortir de la clôture. Les parties adverses leur renvoyaient l'argument de l'avarice, d'autant plus culpabilisant à l'égard de femmes ayant fait vœu de pauvreté. Néanmoins, les mémoires et les *factums* doivent absolument subir une critique rigoureuse de la part du chercheur car les discours véhiculés étaient médiatisés par des professionnels sachant invoquer les arguments les plus convaincants, quitte à prêter à leurs clients des opinions bien arrêtées et des avis peut-être plus nuancés dans la réalité.

Condition féminine, liberté et enfermement

Quel est le statut des femmes qui transparait dans les procédures judiciaires dans lesquelles des communautés religieuses ont pu être impliquées ? Quelques entrées en religion firent l'objet de tensions, voire de conflits. Les sources sur ce sujet offrent la possibilité

¹⁶ AD 33, H 2101, Couvent de la Visitation de Bordeaux, procédures, affaire contre le sieur Saubiolle (1712-1713) : « Du 14 décembre 1713. *Factum* de la dame supérieure de la Visitation de Bordeaux contenant ses plus amples raisons et conclusions contre le sr Saubiolle. Bordenave n°29 ».

¹⁷ AD 33, H 2731, Filles Orphelines de Saint-Joseph de Bordeaux, procédures : affaire Marsan (1768-1779).

d'analyser la condition féminine et les rapports des filles à l'autorité parentale aux XVII^e et XVIII^e siècles¹⁸. D'une part, plusieurs placements au couvent par les beaux-parents ou des parents éloignés s'effectuaient de manière contrainte pour éviter de partager le patrimoine avec les enfants du second lit ou mettre à l'écart une fille orpheline et s'approprier son héritage. D'autre part, quelques filles désirant entrer en religion s'opposèrent longuement à leur père ou d'autres membres de la famille qui n'étaient pas toujours favorables à ce retrait du monde. Certains d'entre eux craignaient même que la postulante eût été manipulée par les religieuses. Enfin, sous la Révolution, les pétitions adressées à l'Assemblée nationale par des personnes détenues dans des couvents pour demander leur libération, informent indirectement sur les peines internes aux ordres religieux, notamment sur les pratiques d'enfermement¹⁹. L'analyse de ces situations très diverses peut aboutir à une réflexion sur les conceptions de la liberté et de l'enfermement à l'époque moderne.

Les discours produits dans un contexte de tension ou de conflit livrent de multiples représentations sur les femmes dans les couvents, non seulement les sœurs mais aussi les femmes qui s'y trouvaient enfermées. Les archives des communautés féminines méritent donc aussi d'être questionnées avec les problématiques de l'histoire du genre.

Problématiser à la lumière de l'histoire du genre

L'histoire du genre s'intéresse particulièrement au statut des femmes, à leur rôle dans la société, aux inégalités entre les sexes. Le cloître, en tant que milieu clos féminin, représente donc un observatoire incontournable. En outre, quelques moniales ont pris part à l'écriture de leur propre histoire²⁰. Au-delà de leurs écrits, les archives des couvents féminins ont l'avantage de livrer d'abondants renseignements sur une grande variété de femmes. Certes, les religieuses n'étaient pas représentatives de la diversité féminine, mais les sources mettent en lumière d'autres filles et femmes qui furent en contact avec elles.

La perpétuation d'un modèle féminin traditionnel

Les études portant sur la construction d'un ou des modèles féminins traditionnels incitent à mettre en relation le statut des femmes dans la société et l'impératif de clôture imposé aux religieuses par la décrétale *Periculoso* en 1298 puis renforcé en 1563 par le concile de

¹⁸ Concernant les demandes d'annulation des vœux de religion, il faut consulter les archives des officialités et les réclamations adressées à la Congrégation du Concile de Rome. Alexandra Roger, *Les vocations religieuses forcées en France au XVIII^e siècle*, thèse d'Histoire en préparation sous la direction d'Albrecht Burkardt à l'université de Limoges depuis 2013. Id., « Contester l'autorité parentale : les vocations religieuses forcées au XVIII^e siècle en France », *Annales de démographie historique*, 2013/1, p. 43-67.

¹⁹ Claude Quérel, *De par le Roy, essai sur les lettres de cachet*, Toulouse, Privat, 1981. Jeanne-Marie Jandeaux, « La révolution face aux « victimes du pouvoir arbitraire » : l'abolition des lettres de cachet et ses conséquences », *Annales historiques de la Révolution française* 2012/2 (n°368), p. 33-60. Daniel-Odon Hurel, « De la règle de saint Benoît à la pratique réglementaire pénitentielle chez les bénédictins et bénédictines des XVI^e-XIX^e siècles : traductions, relectures et interprétations », dans *Enfermements II. Règles et dérèglements en milieu clos (IV^e-XIX^e siècle)*, Isabelle Heullant-Donat, Julie Claustre, Élisabeth Luset, Falk Bretschneider (éd.), Paris, Publications de la Sorbonne, 2015, p. 189-211.

²⁰ Isabelle Poutrin, *Le voile et la plume. Autobiographie et sainteté féminine dans l'Espagne moderne*, Madrid, Casa de Velázquez, 1995. Marie-Élisabeth Henneau, « Femmes en quête de rôles dans l'histoire du salut : biographies de religieuses et religieuses biographes », dans *Les Femmes et l'écriture de l'Histoire (1400-1800)*, Sylvie Steinberg et Jean-Claude Arnould (éd.), Rouen, Presses Universitaires de Rouen et du Havre, 2008, p. 219-230.

Trente²¹. Les couvents ont joué un rôle dans la perpétuation d'un modèle féminin dominant aux XVII^e-XVIII^e siècles : celui de femmes faibles, mineures, pieuses, épouses et mères. Les couvents étaient des micro-sociétés fermées où se répétaient les normes imposées par les hommes à l'époque moderne. Les règles d'instituts religieux et les traités sur la clôture se fondaient sur la prétendue faiblesse des femmes, ce qui constitua une des causes d'une différenciation genrée de la vie monastique puisque les religieuses étaient soumises à la clôture stricte contrairement aux religieux. Dans les lettres spirituelles ou les sermons prononcés à l'occasion d'une profession, les exhortations des ecclésiastiques maintenaient les sœurs dans la conception traditionnelle de femmes pieuses, obéissantes et épouses. Si le discours de la nécessaire soumission à la volonté divine et obéissance aux supérieurs était également dirigé à l'attention des frères, la référence à leur genre n'avait pas autant d'importance. Les frères avaient plutôt vocation à se muer en êtres asexués tandis que les sœurs demeuraient femmes en tant qu'épouses du Christ. Par ailleurs, l'instruction dispensée dans les couvents féminins, bien moins poussée que dans les collèges de garçons, jouait un rôle dans la reproduction du modèle féminin traditionnel, contribuant ainsi à l'immobilisme de la position sociale des femmes. Les historiens et historiennes de l'éducation ont décrit et expliqué les spécificités de l'enseignement délivré autrefois aux filles²². L'étude des bibliothèques peut concourir à cette recherche. De même, l'enfermement des filles protestantes ou juives dans le but de les convertir visait à construire leur identité de futures mères aptes à éduquer leurs enfants dans la foi catholique. D'autres ordres d'enfermement, pour des affaires de mœurs, incitent à étudier le poids des normes sociales et des entraves à la liberté. Les discours émanant du roi et de l'Église concourraient à une forme de disciplinement social, ou de normalisation de la société, reposant sur des représentations classiques de la femme.

Résistance aux autorités ecclésiastiques et judiciaires

De multiples formes de résistances ont surgi au sein même des couvents. Quelques conflits de supériorité ont opposé des prieures ou des supérieures à l'autorité diocésaine afin de défendre un ordre interne sous autorité féminine. Elles tentèrent de limiter la tutelle masculine, sans complètement la rejeter. Ainsi, de 1667 à 1673, Marie Gobelin, la prieure des Bénédictines de Saint-Louis à Rouen, contesta les nouveaux statuts rédigés par le Grand Aumônier de France, Antoine Barberin, suite aux procès-verbaux de la visite du couvent réalisée par le vicaire Fourier les 2, 3, 11, 13, 14 et 16^e juillet 1665 sur la commission expresse de Barberin. Elle accusa Fourier de « vouloir prendre un grand ascendant sur la conduite de cette maison que la règle de Saint-Benoît donn[ait] entièrement à la prieure »²³. Marie Gobelin se livra à un commentaire détaillé de ces statuts, en s'appuyant avec précision sur les chapitres de la règle de Saint-Benoît pour en contester la légitimité. Finalement, la prieure fut enfin rétablie dans sa

²¹ Elizabeth Makowski, « L'enfermement des moniales au Moyen Âge. Débat autour de l'application de la décrétale *Periculoso* », dans *Enfermements. Le cloître et la prison (VI^e-XVIII^e siècle)*, Isabelle Heullant-Donat, Julie Claustre et Élisabeth Luset (éd.), Paris, Publications de la Sorbonne, 2011, p. 107-117 ; Marie-Elisabeth Henneau, « Les débats relatifs à la clôture des moniales aux XVII^e et XVIII^e siècles. Discours croisés entre deux mondes », *Ibid.*, p. 261-274.

²² Entre autres : Roger Chartier, Marie-Madeleine Compère, Dominique Julia, *L'éducation en France du XVI^e au XVIII^e siècles*, Paris, SEDES, 1976. Martine Sonnet, *L'éducation des filles au temps des Lumières*, Paris, Le Cerf, 1987. Elizabeth Rapley, *A social history of the Cloister: Daily Life in the Teaching Monasteries of the Old Regime*, McGill-Queen's Press, 2001. Linda Timmermans, *L'Accès des femmes à la culture sous l'Ancien Régime*, Paris, Honoré Champion, 2005 (2^e éd.). Bernard Bodinier, Martine Gest, Marie-Françoise Lemonnier-Delpy, Paul Pasteur, *Genre & Éducation. Former, se former, être formée au féminin*, Rouen, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2009.

²³ AD 76, G 1284, « Réponses faites par Marie Gobelin, prieure de Saint-Louis, à Antoine Barberin pour contester les nouveaux statuts » (nous datons ce document de 1667 car Marie Gobelin invoque, dans ce mémoire, la régularité des 36 années depuis lesquelles elle est titulaire de cette maison).

dignité par l'archevêque François Rouxel de Médavy en 1673, peu après sa nomination sur ce siège archiepiscopal²⁴. Dans un tout autre domaine, les communautés qui refusaient d'être assimilées à des maisons de force s'opposèrent à l'exécution de sentences judiciaires ou de lettres de cachet. En effet, l'accueil de personnes retenues contre leur gré pouvait entraîner beaucoup de désordre dans le couvent. En 1695, le premier monastère de la Visitation s'opposa à un arrêt du parlement de Normandie les obligeant à recevoir la demoiselle de Taillepied, une orpheline âgée de seize ou dix-sept ans, qui n'avait aucune vocation pour l'état religieux. En réalité, son beau-frère voulait l'empêcher de nouer une relation amoureuse et surtout l'écarter de l'héritage. Les visitandines jugèrent cette privation de liberté injuste mais le roi ordonna d'exécuter l'arrêt du parlement sans avoir égard à leur refus. Comme la supérieure, Marie Louise Croiset, n'était toujours pas décidée à ouvrir sa porte, arguant du fait qu'il fallait aussi un ordre de l'archevêque, la chambre des vacations proposa, en attendant, de la placer chez les Dominicaines Emmurées ou les Bénédictines de Saint-Louis mais, suivant l'exemple des visitandines, elles refusèrent à leur tour²⁵. Les religieuses s'avéraient donc prêtes à faire face aux magistrats et même au roi au nom des prescriptions de leur règle et, en l'occurrence, au nom de la liberté de cette jeune femme qui leur avait adressé une missive pour les avertir que « ses oppresseurs » cherchaient sa « mort » et son « bien »²⁶.

Innovations : la création de nouvelles formes de communautés

Certaines communautés régulières furent, malgré le poids des permanences, des espaces de redéfinition des représentations des femmes aux XVII^e et XVIII^e siècles. Quelques femmes osèrent proposer des alternatives au modèle traditionnel de la moniale strictement cloîtrée, dédiant sa vie entière à la prière et à la contemplation. En premier lieu, les créations des ordres de vie active, des congrégations et des instituts séculiers ont représenté une innovation par rapport au monachisme contemplatif soumis à une clôture stricte. La détention d'un savoir par les femmes, et leur droit à le transmettre, constitua un facteur de dissension dès le XIV^e siècle, à cause du développement des communautés de béguines. Au XVII^e siècle, le discours salésien a favorisé l'essor d'un nouvel idéal de vie tourné davantage vers l'apostolat que vers la contemplation. Dans le mouvement de la Réforme catholique, quelques fondatrices réussirent à contourner l'impératif pontifical de la clôture en faisant approuver de nouvelles congrégations par les évêques, et de nouveaux ordres de vie active par le pape, avec des règles adaptées pour ouvrir leurs portes à des pensionnaires, à de petites filles externes ou aux personnes âgées, infirmes ou malades. À Bordeaux, Jeanne de Lestonnac et Françoise de Cazères, avec l'appui de l'archevêque François de Sourdis, initièrent ce mouvement dès 1606 avec la fondation du couvent des filles de Notre-Dame et de celui des ursulines²⁷. En 1617, ces dernières s'établirent à Rouen²⁸. Ces communautés étaient emblématiques des ordres enseignants dont la règle avait

²⁴ AD 76, G 1284, « Règlements pour les Béguines rédigés par l'archevêque en 1673 ».

²⁵ AD 76, G 1295, Couvents de la Visitation Sainte-Marie : confirmation par le roi, le 14 novembre 1695, de l'arrêt du parlement de Normandie du 18 août ordonnant que la demoiselle de Taillepied soit mise au premier couvent de la Visitation ; procès-verbal du 28 novembre 1695 du vicaire général de l'archevêque de Rouen venu interroger la supérieure du premier couvent de la Visitation.

²⁶ AD 76, G 1295, Couvents de la Visitation Sainte-Marie : procès-verbal du 28 novembre 1695 dans lequel est recopiée la lettre de la demoiselle de Taillepied adressée à Madame de Croiset, la supérieure du premier couvent de la Visitation, en date du 20 novembre 1695.

²⁷ Françoise Soury-Lavergne (éd.), *Histoire O.D.N. ou Histoire de l'Ordre des religieuses filles de Notre-Dame divisée en quatre parties* [Poitiers, chez la veuve de Jean-Baptiste Braud, 1697], Bordeaux, 1994 : voir les livres III et IV sur la fondation de la première communauté à Bordeaux par Jeanne de Lestonnac. AD 33, H 2093, Ursulines de Bordeaux : lettres patentes du roi de 1612 ; H 3049 : inventaire des titres et papiers des ursulines dans un registre manuscrit (fin du XVIII^e siècle) ; G 628, communautés de femmes du diocèse de Bordeaux : déclaration de revenus des ursulines de Bordeaux (vers 1717-1719) précédée d'un historique de la fondation.

²⁸ AD 76, D 403-404, D 406, Ursulines de Rouen, titres de fondation.

été adaptée. Sans énumérer toutes les fondations des XVII^e et XVIII^e siècles, on peut évoquer deux autres types d'associations religieuses présentes dans ces deux villes. La congrégation des filles de Saint-Joseph, approuvée en 1638 par l'archevêque de Bordeaux et en 1654 par l'archevêque de Rouen, était une communauté qui relevait de l'autorité diocésaine, dans laquelle les sœurs prononçaient des vœux simples et non des vœux solennels. Elles se dédiaient à l'accueil et à l'éducation des orphelines²⁹. Les filles du Bon Pasteur, qui reçurent l'approbation de l'archevêque en 1698 à Rouen, et en 1725 à Bordeaux, n'étaient pas cloîtrées et ne prononçaient pas de vœux³⁰. Ces filles séculières défendirent et mirent en œuvre un mode de vie en communauté, selon une règle qui n'imposait pas de clôture pour mener leurs missions, qui leur permettait donc de tenir un rôle important dans la société, et ne les obligeait pas à s'engager pour la vie entière. Finalement, l'éventail des formes de vie consacrée met en évidence la pluralité des identités produites par les sœurs au sein de la séparation genrée du monde des réguliers. Ces communautés participèrent à l'émergence d'un nouveau modèle de la femme active dans la société, en particulier dans le secteur de la santé et de l'enseignement qui se révélèrent durablement féminins. Le projet de fondation d'une maison du Bon Pasteur dans le port de la lune suscita de vives oppositions de la part des jurats³¹. Ils considéraient que cet établissement ne serait pas aussi efficace qu'une maison de force pour freiner l'essor de la prostitution, tandis que les défenseurs du projet aspiraient à proposer un refuge aux femmes qui « s'y retireraient de leur plein gré pour y faire pénitence »³². Dans ce cas précis, les tenants de l'enfermement ont échoué à imposer leurs idées face à une conception plus éclairée de la condition des femmes, défendant leur capacité à faire des choix. Plus généralement, l'évolution de la nature des communautés religieuses reflète leur adaptation à la demande, notamment dans le domaine de l'éducation, et aux besoins sociétaux. Sous la Révolution, ce sont ces communautés actives, par opposition aux contemplatives, qui arguèrent de leur utilité pour tenter d'empêcher leur fermeture.

Les courants de l'histoire urbaine, judiciaire et du genre offrent de nouvelles problématiques qui permettent de renouveler en profondeur la compréhension du fonctionnement des communautés de femmes à l'époque moderne et de leur intégration dans la société urbaine. L'analyse pluridimensionnelle des couvents féminins confirme totalement

²⁹ AD 33, G 627, liasse des Filles Orphelines de Saint-Joseph : « Institution de la société des sœurs de Saint-Joseph, pour le gouvernement des filles Orphelines de la ville de Bordeaux, le 16 juin 1638 » ; H 2730, fonds des Filles Orphelines de Saint-Joseph à Bordeaux : lettres patentes du roi (1639). AD 76, G 1267, G 1267 : mémoire de la fondation des Filles Orphelines de Saint-Joseph à Rouen ; 74 HP 7, fonds des Filles Orphelines de Saint-Joseph à Rouen : titres de fondation.

³⁰ Jean-Jacques Boileau, *Relation abrégée de la vie de Madame de Combé, institutrice de la maison du Bon Pasteur avec les règlements de la communauté*, Paris, chez Florentin et Pierre Delaulne, 1700. Nadine-Josette Chaline (éd.), *Le diocèse de Rouen - Le Havre*, Paris, Beauchesne, 1976, p. 135. AD 33, H 2792, Bon Pasteur (supplément) : confirmation par messire Jean-Baptiste Lecomte Captal de Latresne, le 20 décembre 1745, de la donation de son père Messire Louis Armand Lecomte Captal de Latresne, chevalier d'honneur au parlement de Bordeaux, d'une maison, située rue du Grand Cancera paroisse Saint-Siméon, à Thérèse Dumas supérieure de la maison des filles pénitentes du Bon Pasteur de Bordeaux, en date du 19 août 1728 ; G 627, liasse du Bon Pasteur : supplique de l'archevêque adressée au roi (1745) pour obtenir des lettres patentes pour cette maison, lettres patentes du roi du mois de novembre 1745.

³¹ AD 33, C 2499, liasse sur la fondation de deux établissements du Bon Pasteur à Bordeaux et à Agen, souhaitée par M. de La Tresne et l'archevêque de Bordeaux, mais contestée par les jurats (1738-1745).

³² AD 33, G 627, liasse « Bon Pasteur », supplique de l'archevêque datée de 1745 pour l'obtention de lettres patentes.

l'idée de « clôture perméable »³³ ou poreuse³⁴. La gestion du temporel obligeait la supérieure et les officières à rester bien informées des « affaires du dehors », certains conflits extérieurs pouvaient avoir des répercussions à l'intérieur du couvent, enfin le milieu féminin du cloître peut être appréhendé en tant que sphère d'autonomie relative pour des femmes de l'époque moderne.

Aude Loriaud (CEMMC, Université Bordeaux Montaigne)

³³ Elisabeth A. Leffeldt, *Religious Women in Golden Spain : the permeable cloister*, Aldershot (Hampshire) Burlington (Vt.), Ashgate, 2005.

³⁴ Nicole Pellegrin, « De la clôture et de ses porosités. Les couvents de femmes sous l'Ancien Régime », dans *Le genre des territoires. Féminin, masculin, neutre* (Actes du colloque du Plessis-Macé, 16-18 mai 2002), Christine Bard (éd.), Angers, Presses de l'Université d'Angers, 2004, p. 29-46.